

## **RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL** **Séance du 12 DECEMBRE 2011**

*DIRECTION GENERALE*  
*Service Financier*

**OBJET : rapport d'information sur la situation de la dette communale**

**Mes Chers Collègues,**

Comme nous vous l'avions annoncé lors de notre dernière séance du conseil municipal, nous avons souhaité donner au Conseil des informations sur l'état de la dette de la Ville.

Cette information nous semble s'imposer au moment où, de partout, émergent des informations, d'ailleurs justes, sur les difficultés nées de l'ampleur des dettes publiques. Celles des états de la zone euro (Grèce, Italie, Espagne, Portugal, Irlande), mais aussi celles de la France. Les plus récentes informations font aussi état des difficultés qui pourraient même atteindre l'Allemagne, qui fait pourtant figure de « bon élève » de la zone euro.

Parallèlement, le récent congrès des Maires a été l'occasion d'entendre un certain nombre d'élus évoquer les difficultés qu'ils rencontrent à financer leurs dépenses d'investissement. La presse locale s'est d'ailleurs fait l'écho, encore très récemment, de villes en proie à de telles difficultés.

Enfin, je crois savoir –mais les trois conseillers généraux qui siègent parmi nous, me confirmeront ou non cette information-, je crois savoir que, plus près de nous, le conseil général de Lot-et-Garonne lui-même éprouverait des difficultés à faire rentrer les emprunts auxquels il aspirait en cette fin d'année (il est vrai que, sauf erreur, il est question de 50 M€ : ce sont donc des sommes bien plus importantes que nous).

Toutes ces informations sont particulièrement anxiogènes pour les élus que nous sommes et aussi pour nos habitants qui s'interrogent légitimement pour savoir où en est la ville d'Agen face à ces difficultés. Et comme adjoint aux finances, je suis parfois sollicité par des citoyens qui me demandent où en est notre ville dans ce contexte.

Notre objectif ce soir est donc de répondre de manière très précise aux questions qui se posent à ce sujet.

Pour être complet, je crois utile, Monsieur le Maire, de rappeler que nous aurons ici même, sans doute en février, une séance consacrée au débat d'orientations budgétaires ; cette information donnée au conseil ne s'y substitue donc pas (je dis ça par rapport aux débats qui pourraient suivre cette présentation).

J'en reviens donc aux informations que nous souhaitons apporter au conseil ce soir :

Il s'agit de faire un point d'étape, une photo de notre situation à ce jour, appuyée sur des éléments concrets, chiffrés et officiels. J'ajoute que ces chiffres ont été avertisés à la fois par le Trésor Public et par Finance Active, qui est, depuis de nombreuses années, la société de conseil qui suit la gestion de la dette de la Ville.

Et je voudrais commencer par dire cela, notamment à l'attention des nouveaux élus : depuis de nombreuses années (je crois que ça doit dater de 2003 ou 2004), la Ville d'Agen porte une attention particulière à sa dette, se fait assister et gère ce poste avec le souci à la fois de l'immédiat mais aussi de l'anticipation. Aussi surprenant que ça puisse paraître, ce n'est pas le cas de toutes les collectivités.

Et la photo que je vais vous présenter est le fruit de ce travail continu puisque, par définition, la dette s'étale sur un temps qui dépasse largement les limites temporelles d'un mandat.

Pour résumer en une phrase ce que je vais vous dire, je dirais que notre dette est à la fois relative, non risquée et soutenable.

## **I/ Une dette relative**

Avant toute chose, la situation des collectivités locales françaises doit être relativisée : ces dernières ne sont pas à elles seules responsables de la dérive de la dette publique française (A). On constate par ailleurs grâce à quelques comparaisons que la situation agenaise est plutôt rassurante (B).

### **A – Le poids relatif de la dette publique locale**

Il convient tout d'abord de souligner qu'en 2010, la dette publique locale nette ne représentait que 7,8% du PIB et seulement qu'une faible part de la dette publique totale de la France.

En outre, l'endettement des administrations publiques locales a progressé au cours des dernières décennies de manière beaucoup moins rapide que l'endettement de l'Etat.

La dette publique locale se répartit entre les collectivités territoriales de différente nature de la manière suivante : [DIAPO 2]

	Montant de la dette au 31/12/2010 (en Md€)	Part dans la dette locale (en %)
Communes	59,2	47,7
Groupements de communes à fiscalité propre	18	14,5
Départements	30	24,2
Régions	16,9	13,6
Total	124,1	100

On note donc que les communes représentent près de la moitié de la dette publique locale. Mais au sein même des communes, les situations sont très diverses selon les strates.

### B- La comparaison avec les autres villes

La Ville d'Agen appartient à la strate des communes de 20 000 à 50 000 habitants appartenant à un groupement fiscalisé (source MINEFI). Il apparaît donc opportun d'observer les chiffres de l'endettement de la Ville d'Agen au regard de la moyenne des chiffres des autres communes de la strate.

Une comparaison peut également être faite avec les communes voisines qui se trouvent dans une situation similaire. [DIAPO 3]

	Agen	Moyenne de la strate	Périgueux	Bergerac	Villeneuve/Lot	Auch	Mont de Marsan	Dax
Nbre d'hab.	35 212		30 808	28 638	24 460	22 988	32 120	21 874
Encours de dette au 31/12/2010 (en K€)	15 892		39 356	35 876	31 336	22 146	35 616	37 644
Encours de dette au 31/12/2010 (en €/hab)	451	1 047	1 277	1 253	1 281	963	1 109	1 721

On peut constater que la Ville d'Agen se situe largement en dessous de la moyenne de la strate en matière de dette/habitant et qu'elle est relativement moins endettée que ses voisins.

Bien sûr, ces comparaisons, je le sais, sont toujours rendu compliquées par l'extrême diversité des situations économiques locales : la richesse relative des populations, le niveau d'intégration fiscale des intercommunalités, les services rendus à la population, etc...

Mais, au final, ces comparaisons convergent toutes vers l'idée que notre taux d'endettement est aujourd'hui très modéré : nous sommes donc extrêmement éloignés des situations qui défraient la chronique territoriale. Et nous veillons naturellement à nous en tenir éloignés...

## **II/ Une dette équilibrée et non risquée**

Au 21 novembre 2011, la Ville d'Agen est titulaire de 12 emprunts pour un capital total restant dû de 16 161 383 €

*1, seul de ces emprunts est dit « revolving » : Un emprunt « revolving » est un emprunt à long terme qui peut fonctionner comme une ligne de trésorerie. Budgétairement, hormis le remboursement de l'annuité, son impact est neutre puisque la prévision/réalisation de crédit en dépense s'équilibre avec la prévision/réalisation de crédit en recette*

La durée de vie résiduelle de nos emprunts est à ce jour de 10 ans et 7 mois (contre 14 ans et 8 mois de moyenne de la strate)

De par la nature même des emprunts souscrits, notre dette est à la fois équilibrée (A), sûre et saine (B).

### **A- Une dette équilibrée...**

#### *1- dans la répartition des emprunts à taux fixes et ceux à taux variables*

La structure de la dette de la Ville d'Agen se décompose de la manière suivante : [DIAPHO 4]

- 50% de dette à taux fixe,
- 36,5% de dette à taux variable,
- 13,5% de dette dite "structurée".

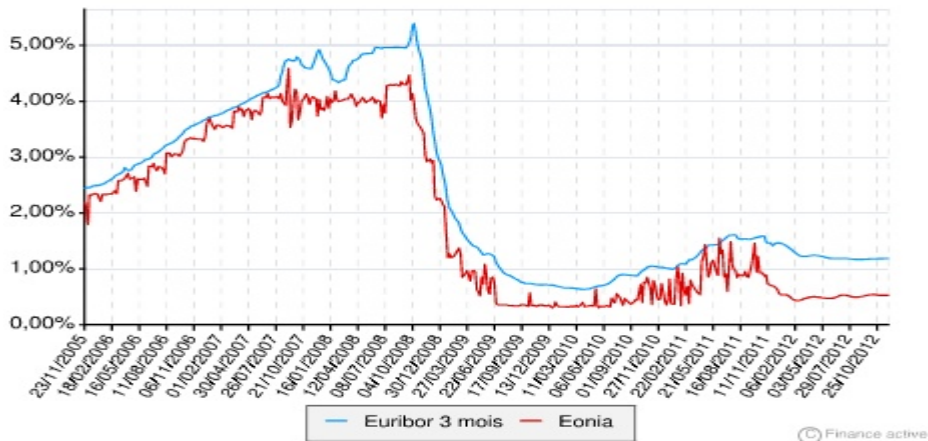
La dette à taux fixe offre à la Ville une grande visibilité quant à l'évolution sur la durée des frais financiers à acquitter puisque ces taux ne sont pas sensibles aux variations des marchés financiers. Ils sont fixés une fois pour toute lors de la contractualisation du prêt. Dans un environnement financier incertain, cet encours permet de stabiliser, pour moitié, le taux moyen de la dette, qui se situe à ce jour à 3,08%.

L'encours à taux variable représente 36,5% de la dette de la Ville d'Agen. Cette dette offre à la Ville une grande souplesse dans la gestion active de son encours. Il permet également dans un contexte particulièrement avantageux pour les taux courts, de tirer à la baisse le taux moyen de la dette.

Les taux courts devraient encore rester bas en 2012, ce qui permet à la Ville de réaliser de réelles économies de frais financiers sur cet encours.

## Courbe d'index comparée

Date : 23/11/2011



Une répartition équilibrée et harmonieuse de l'encours entre taux fixe et taux variable permet ainsi à la fois de garantir une certaine sécurité et de dégager des économies de frais financiers en période de taux courts bas. Au final, le taux moyen de notre dette à ce jour est de 3,08 % (4,02 pour l'encours à taux fixe, 1,4 % pour l'encours à taux variable et 4,11 % pour l'encours dit « structuré »)

La BCE vient de baisser encore son taux d'intérêt à court terme qui est aujourd'hui à 1%... Le Japon est depuis près de 10 ans à 0,05 %, et ce taux est également très bas aux Etats-Unis. Nous ne sommes donc pas dans un contexte de hausse des index, loin de là et notre dette variable, pourvu qu'elle soit gérée de près, nous permet de réaliser d'importantes économies sur nos frais financiers.

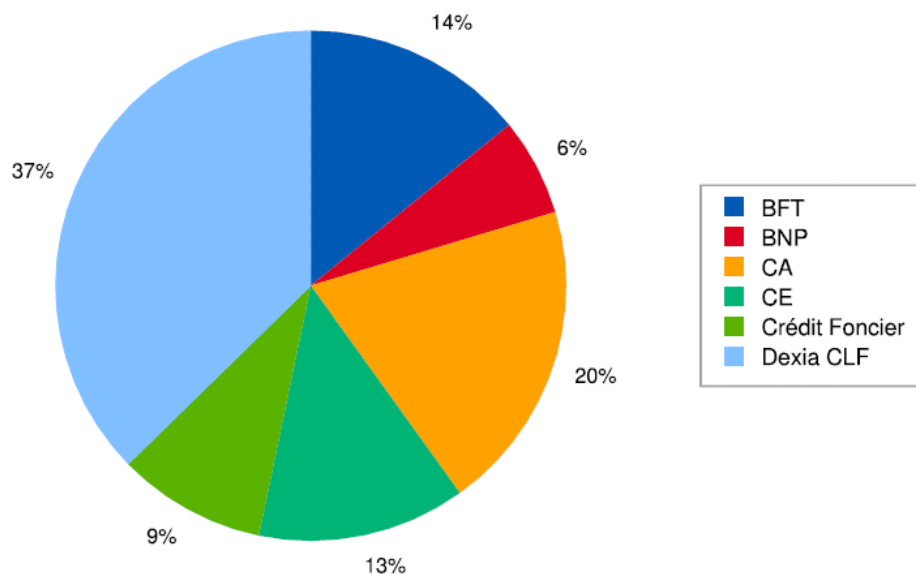
Retenez donc, au final, que notre encours de dette est très équilibrée dans sa structure.

### 2- équilibre dans la répartition entre établissements prêteurs

La dette de la Ville d'Agen est également répartie entre les différents prêteurs principaux du marché bancaire français, aucun d'entre eux ne détient plus de 40% de la dette de la Ville.

[DIAPO 5]

*Répartition du capital restant dû entre les différents prêteurs*



Cette situation est le résultat d'une pratique systématisée de mise en concurrence entre les différents prêteurs potentiels du marché. Contrairement à d'autres collectivités, la Ville a toujours veillé à ne pas se laisser enfermer dans des relations exclusives avec un prêteur ou un autre. La mise en concurrence s'effectue par une sélection des offres sur 2 critères, la performance financière (durée, marge, présence de frais et de pénalités) et l'exposition au risque (indexation).

Concernant la situation plus particulière de Dexia, qui est historiquement l'établissement prêteur majeur des collectivités, la Ville d'Agen, avec 37% de sa dette confiée à cet établissement, se situe un peu en dessous de la moyenne de la strate (41%).

*Il convient à ce stade de rappeler qu'à la suite du démantèlement officiel de cette banque et afin d'assurer la continuité et la pérennité des financements accordés par elle auprès des collectivités territoriales, a été mis en place un dispositif articulé autour de trois axes :*

- une garantie de 90 milliards d'euros apportée par les Etats français, belge et luxembourgeois,
- la prise de contrôle des activités de financement des collectivités locales françaises par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC 65%) et la Banque Postale (35%) au sein d'un nouvel établissement de crédit qui devrait être opérationnel au printemps 2012,
- une contre-garantie par l'Etat français (10 milliards d'euros) des actifs cédés à la CDC afin de couvrir des produits risqués.

Notre dette est donc très équilibrée, tant dans sa structure que dans l'origine des fonds qui nous ont été prêtés.

## B- Une dette non risquée et saine au regard de la charte de bonne conduite

La dette dite "structurée" représente moins de 15% de la dette de la Ville et ne comprend qu'un seul produit de type taux fixe à barrière.

*Le principe de ce produit est que la Ville paie un taux bonifié de 4,05% tant que le taux Euribor 12M ne dépasse pas les 5,75%. Depuis la mise en place de ce contrat en 2006, la Ville d'Agen a toujours payé ce taux bonifié de 4,05%. A ce jour, le taux Euribor 12M se situe autour de 2%, et ne devrait pas, selon les projections à court-moyen terme de notre conseil financier, dépasser les 3%.*

*Ainsi, la Ville devrait donc rester sur le taux bonifié de 4,05% sur la durée résiduelle du contrat (8 ans). Par ailleurs, même en cas de franchissement de cette barrière, le taux payé par la Ville serait l'Euribor 12M qui est un taux de marché classique, identique à celui que paieraient tous les agents financiers au même moment.*

Ce produit structuré, dit produit de première génération, présente un risque très limité et n'est en aucun cas un produit qui pourrait être qualifié de toxique.

[DIAPO 6]

La charte de bonne conduite dite charte Gissler établie entre les établissements bancaires et les collectivités locales par la circulaire du 25 juin 2010 relative aux produits financiers a mis en place une cotation du risque. Cette échelle de cotation prend en compte à la fois les risques de structure (classés de A à F) et les risques sous-jacents (classés de 1 à 6). Elle va du risque 1A (le moins risqué) au risque 6F (le plus risqué). Cette classification fait l'objet d'une annexe spécifique obligatoire du budget primitif (page 42 pour le BP 2011) et du compte administratif (page 68 du CA 2010).

Selon cette classification, la dette de la Ville d'Agen est composée à 86,5% de risque 1A (contre 72% pour les collectivités de la même strate) et 13,5% de risque 1B (relatif au produit structuré présenté ci-dessus).

La dette de la Ville d'Agen est donc globalement et à ce jour, une dette saine et sécurisée.

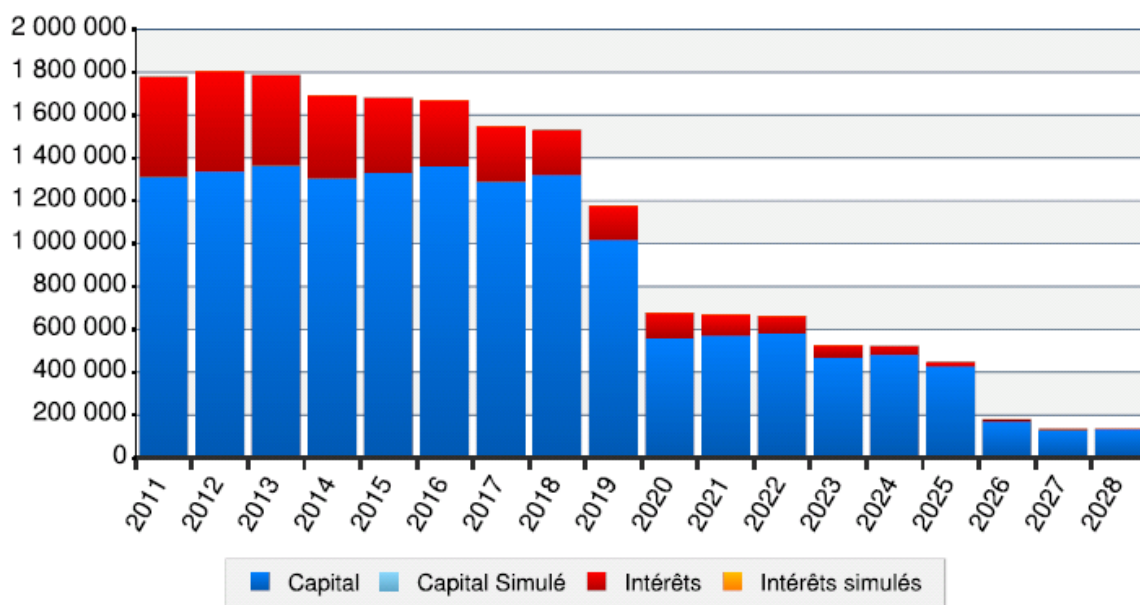
### **III/ Une dette soutenable**

La dette de la Ville d'Agen peut-être qualifiée de soutenable de manière intrinsèque (A) mais également grâce à la bonne tenue d'autres ratios de gestion tels que l'épargne brute (B).

#### **A- Une dette soutenable en elle-même**

Comme nous venons de le voir, la dette de la Ville d'Agen est à la fois sûre et équilibrée. Le bon équilibre entre taux fixe et taux variable permet d'avoir un taux moyen relativement bas et donc une dette assez peu coûteuse : moins de 500 000€ de frais financiers par an en 2009 et en 2010 soit moins de 2% des dépenses réelles de fonctionnement de la collectivité.

*Il convient d'ajouter à cela qu'à ce jour, sa durée de vie résiduelle est faible (10 ans et 7 mois contre 15 ans pour la moyenne de la strate) et que son profil d'extinction est dégressif (à partir de 2020 l'annuité de remboursement est divisées par 2).*



### B- Une dette soutenable grâce à de bons ratios de gestion

L'article L. 1612-4 du CGCT stipule que les collectivités ne peuvent pas emprunter pour assurer le paiement de leurs dépenses de fonctionnement et de l'annuité de leur dette (intérêts + remboursement en capital).

L'épargne brute (solde entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement frais financiers inclus) doit donc prioritairement permettre la couverture de l'annuité de la dette.

Au-delà elle constitue aussi une source de financement des dépenses d'investissement grâce à la capacité d'autofinancement (épargne brute – remboursement en capital de la dette).

La préservation d'un taux d'épargne brute (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) suffisant est donc une priorité de gestion de notre municipalité. Pour cette raison, l'objectif assigné est de maintenir ce taux supérieur à 10% de manière à préserver notre capacité à rembourser notre dette dans un contexte de progression de nos investissements.

[DIAPO 7]

#### *Evolution de l'épargne brute et du taux d'épargne brute de 2008 à 201*

	2008	2009	2010
Épargne brute (en K€)	5 289	5 175	5 598
Taux d'épargne brute	13,4%	12,7%	13,8%
Annuité en capital de la dette	3 838	5 000	4 461

La stabilité du taux d'épargne brute sur la période considérée conduit à un constat rassurant sur la solvabilité de la Ville d'Agen, qui se traduit d'ailleurs par l'absence de difficultés à ce jour pour contracter nos emprunts.

#### IV/ Les perspectives

[DIAPO 8]

La bonne situation dans laquelle se trouve aujourd'hui la Ville ne l'empêche pas de rester vigilante pour l'avenir : en raison du contexte de crise international (A) et des menaces qu'il fait peser sur l'évolution à court/moyen terme des taux (B), des mesures prudentielles mises en place au niveau international (C) et du resserrement réel des conditions de crédit que cela nous impose (D).

##### A - Point sur les marchés financiers et le contexte économique et financier

###### 1 - Des marchés transis par l'aversion au risque

En période de crise, le marché se reporte sur les valeurs sûres dites refuges :

- *Once d'or* : en 2 ans et demi le cours de l'or a quasiment été multiplié par 2,5, le cours de l'once d'or fin (31,10gr) ayant même atteint un record historique mi 2011 à près de 2 000\$.
- *Franc suisse* (CHF) : sur la même période, sa valeur a subi une augmentation de plus de 13%. Sa parité avec l'euro s'est très fortement appréciée (début 2009 1€=1,60CHF mi 2011 1€=1,05CHF).

2 - Une inflation en voie de normalisation autour de 2% (2,5% en zone €, moins de 2% en France) ce qui donne un peu de marge supplémentaire à l'action des banques centrales.

###### 3 - Résurgence des craintes sur la croissance américaine

La récession se révèle au Etats-Unis bien plus importante que prévu. Les prévisions de croissance et d'augmentation du PIB se sont avérées trop ambitieuses : les prévisions de PIB pour 2010 établies au 2<sup>ème</sup> trimestre 2011 ont été revues à la baisse de 213 milliards de \$ par rapport à celles formulées un an auparavant.

La demande intérieure paraît durablement affectée en raison du désendettement des ménages consécutif à la crise immobilière qui perdure et au taux de chômage qui continue de se dégrader.

4 - Dans la zone euro, les interrogations sur les dettes souveraines (Grèce, Italie, Espagne, Portugal, Irlande) se généralisent et des inquiétudes pèsent sinon sur la solidité des banques, du moins sur leur fragilité au regard des dettes souveraines.

Dans le même temps, la généralisation des plans d'austérité n'est pas sans risque : elle peut constituer une menace pour l'économie du pays en le faisant tomber en récession (c'est déjà le cas au Portugal et la situation grecque inquiète). C'est d'ailleurs tout l'enjeu des débats actuels au sein de la zone euro, à commencer par la France.

Le scénario central prévoit donc une faible croissance économique, inférieure à 1%, et une inflation maîtrisée de l'ordre de 2%.

## B - Perspectives de taux d'intérêt à court/moyen terme

Quelque soit les maturités (taux longs ou courts) la courbe des taux est en baisse sur ces derniers mois. La politique de taux anticipe l'inflation à moyen terme : l'inflation étant en voie de stabilisation, les anticipations se normalisent et il n'y a pas de réelles craintes de progression, les risques de hausse ou de baisse étant considérés comme « équilibrés ».

*Taux court terme* : le statut quo est garanti jusqu'à fin 2012 grâce à l'engagement de la BCE de préserver l'abondance de liquidité : les taux courts devraient rester bas et inférieurs au taux de référence de la BCE (1,25%).

*Taux long terme* : la baisse des taux à l'été 2011 est encore plus prononcée que celle constatée à l'été 2010. Les taux longs se situent actuellement entre 3 et 3,5%.

## C - Impacts consécutifs à la réforme prudentielle sur les établissements de crédit dite Bâle III

Cette réforme répond à 2 objectifs :

- Poursuivre l'amélioration de la capacité du secteur bancaire à absorber les chocs consécutifs à des tensions économiques dans la suite de Bâle II en renforçant leur solvabilité,
- Réduire le risque de propagation : éviter que l'incapacité d'un établissement à honorer ses engagements à court terme n'entraîne sa faillite (cf Lehman Brothers).

A l'échelle européenne, 8 000 banques sont concernées soit 53% des actifs bancaires mondiaux.

Cela va conduire les banques à devoir remplir sous peu les 2 exigences suivantes :

- améliorer la qualité et le niveau minimum de leurs fonds propres,
- respecter les nouvelles normes internationales qui sont instaurées en matière de liquidité à court terme (1 mois) et à long terme (1 an).

Les conséquences sont d'ores et déjà palpables sur l'offre de crédit et sont de 2 ordres:

- très forte augmentation des marges bancaires,
- importante diminution du volume de crédit disponible.

## D – Un resserrement déjà bien réel des conditions de crédits

L'année 2011 a été marquée par un resserrement des conditions de crédits de la part des banques, étroitement lié à la crise financière internationale. Elle s'explique en effet par l'addition des 3 facteurs suivants :

- difficultés de financement et problèmes de liquidité des banques,
- moindre concurrence des établissements actifs sur ce marché,
- incertitudes pesant sur les ressources des emprunteurs.

Ce resserrement général des conditions de crédits se traduit concrètement pour les collectivités qui souhaitent emprunter, par :

- des montants de crédits octroyés inférieurs aux sollicitations, obligeant à obtenir des financements complémentaires auprès d'autres organismes de crédit : depuis plusieurs mois déjà, la plupart des banques ne répondent plus aux sollicitations qui leur sont faites ou seulement en partie,
- des marges bancaires qui s'établissent à des niveaux historiquement très élevés (Dexia et groupe Crédit Agricole 2%, groupe Caisse d'Epargne/Banque Populaire 1,6%),
- la généralisation des commissions et frais divers (indemnités pour remboursement anticipé, frais de dossier, commission de montage, de réservation, de mouvement, commission de non utilisation sur les phases de mobilisation et les lignes de trésorerie ...), qui avaient largement disparues ces dernières années
- un raccourcissement des phases de mobilisation (durée allant rarement au-delà d'un an et disparition de l'offre revolving).

In fine, les offres de financement s'avèrent donc plus rigides et réduisent, de ce fait, la marge de négociation des collectivités.

## **VI Stratégie d'endettement de la Ville à court/moyen terme**

La forte dynamisation de nos investissements depuis 4 ans rend le recours à l'emprunt nécessaire. [DIAPO 9]

en K€	2007	2008	2009	2010	2011*
Dépenses réelles d'investissement	9 912	6 288	9 340	9 533	10 810
Montant emprunté	1 900	1 800	750	2 200	1 750
Stock de dette au 31/12	17 677	17 040	15 534	15 790	16 007

\*situation au 25/11/2011

Face à ce constat et à celui du resserrement général des conditions de crédits amplifié par la crise des dettes souveraines du dernier semestre et pour prévenir toute pénurie de financement, la Ville d'Agen a décidé, sur les conseils de son prestataire en matière de gestion active de la dette, la société Finance Active, d'agir en deux temps.

### **A - Anticipation du besoin de financement 2011**

Dès le mois d'avril, nous avons lancé un appel d'offre auprès de 6 établissements bancaires sur la base d'un besoin de 4M€. Nous avons retenues deux offres dont les caractéristiques sont les suivantes :

	montant	durée	indexation	Phase mobilisation	décision du Maire
DEXIA CLF	750K€	15 ans	TF 2,64%	immédiate	n°2425 du 26/5
CE CFF	3 300K€	15 ans	TV euribor3M+0,90%	31/12/2012	n°2424 du 25/5

L'emprunt DEXIA a été encaissé le 19 juillet, la phase de mobilisation étant immédiate. L'emprunt Caisse d'Épargne est engagé et il ne sera encaissé que le plus tard possible au regard de sa phase de mobilisation tardive (31/12/2012), cela dépendra directement de l'évolution et du besoin de financement et de trésorerie de la collectivité dans l'année qui va venir.

Cette anticipation a permis de contracter des financements à des conditions intéressantes, particulièrement concurrentielles par rapport au niveau des offres actuelles et sûres dans un contexte de grande incertitude quand à l'évolution des marchés financiers.

Je voudrais souligner devant vous que cette anticipation fait qu'en cette fin d'année, la Ville ne souffre d'aucune pénurie de financement. Ce que vous entendez ou ce que vous lisez dans les journaux existe pourtant : il y a aujourd'hui des collectivités qui ne parviennent pas, ou très difficilement, à couvrir leurs besoins en emprunts. Tout simplement parce que, comme chaque fin d'année, trop de collectivités attendent le dernier moment pour recourir à l'emprunt. Et dans le contexte international que nous connaissons, il y a des phénomènes d'embouteillage qui font que toutes les demandes ne sont pas aujourd'hui satisfaites.

Mais, parce que nous anticipons nos besoins, nous ne sommes pas à ce jour dans cette situation.

Et s'il faut retenir une leçon des difficultés de financement que vivent certaines collectivités aujourd'hui, cette leçon, c'est de dire que, désormais, les collectivités devront prévoir dans leurs projets à la fois le projet lui-même et aussi son financement. Franchement, il n'y a là dedans rien de choquant, même si la vérité oblige à dire que beaucoup de collectivités ne le faisaient pas jusqu'à présent.

## B – Optimiser les opportunités

Face aux difficultés réelles de financement de certains acteurs publics locaux, le Gouvernement a proposé le 8 novembre dernier, comme il l'a fait en 2008 suite à la crise des subprimes, une enveloppe de 3 milliards d'euros dégagés sur les fonds d'épargne de la Caisse des Dépôts et Consignation (CDC). Depuis, cette enveloppe a été abondée de 2 Mds € supplémentaires annoncés lors du Congrès des Maires

*Cette enveloppe est distribuée pour moitié par la CDC et l'autre moitié, après adjudication, par Dexia, le groupe Banque Populaire/Caisse d'Épargne, le Crédit Mutuel et PBB (ex Depfa Bank).*

*Cette enveloppe a pour objet de permettre le financement des investissements inscrits au budget 2011 et, sous certaines conditions, celles inscrites au budget 2012 des collectivités territoriales. (La quotité est limitée à 50% du disponible du crédit existant en recette du compte 16).*

*Le besoin de financement complémentaire sur le seul exercice 2011 est estimé mi novembre à 1,5M€ mais la clôture comptable de la section d'investissement n'interviendra que mi décembre. Il faut ajouter à cela le déficit prévisible des reports (contraction du reste à réaliser de dépenses et de recettes*

d'investissement 2011 à reporter sur l'exercice 2012). Or, les reports ne seront arrêtés que dans la 1ère quinzaine de janvier 2012, il est donc trop tôt pour en mesurer l'impact réel.

Par ailleurs et dans l'optique de la fin du mandat actuel, le rythme de progression des dépenses d'investissement devrait demeurer soutenu sur les deux prochains exercices.

Face à tout cela, nous n'avons donc pas souhaité laisser passer l'opportunité de bénéficier des conditions relativement avantageuses (taux fixe ou indexation sur le taux du Livret d'Epargne Populaire soit 2,75%) de l'offre gouvernementale.

Dans ce contexte, la ville a lancé un appel d'offre sur la totalité de la quotité maximum possible, à savoir 3M€. Cependant, et afin de ne pas alourdir inutilement et de manière anticipée l'encours de dette, nous avons décidé de travailler là aussi et autant que faire se peut sur une phase de mobilisation maximale.

Cette négociation a permis d'aboutir à la signature de 3 contrats de 1M€ chacun, respectivement avec le groupe Banque Populaire/Caisse d'Epargne, le Crédit Mutuel et la CDC. Le tableau ci-dessous vous en retrace les principales caractéristiques :

	montant	durée	indexation	Phase mobilisation	décision du Maire
CE/BP	1 000K€	15 ans	TF 4,56%	31/12/2011	n°2469 du 17/11
Crédit Mutuel	1 000K€	15 ans	TV LEP + 1,30%	30/4/2012	n°2476 du 2/12
CDC	1 000K€	15 ans	TV euribor 3M + 1,98%	30/4/2012	n°2477 du 6/12

En fonction du besoin final de financement sur l'exercice 2011, de la volumétrie du déficit des reports 2012 et des besoins de trésorerie, ces différents financements seront mobilisés.

Notre situation budgétaire est donc la suivante :

- *Frais financiers ICNE inclus (hors ligne de trésorerie)  
Dépenses fonctionnement (chap. 66)*

CA 2010	BP 2011	Réalisé 2011
438K€	538K€	470K€

- *Remboursement en capital de la dette hors revolving  
Dépenses d'investissement (chap. 16)*

CA 2010	BP 2011	Réalisé 2011
1 944K€	1 548K€	1 533K€

- *Emprunt hors revolving  
Recettes d'investissement (chap. 16)*

CA 2010	BP 2011	Report	Réalisé 2011	Encours
2 200K€	10 254K€	1 000K€	1 750K€	6 300K€

Cette situation, valable au 25/11/2011, sera complétée lors de l'adoption du CA 2010.

En conclusion, [DIAPO 10]

je vous demande de retenir les points suivants :

1. notre stock de dettes ne nous inspire aujourd'hui aucune inquiétude ni sur sa nature, ni sur son montant
2. les perspectives pour 2012 ne nous laissent pas imaginer de difficultés immédiates particulières pour contracter nos futurs emprunts. Nous aviserons si les choses changent.
3. dans un contexte international chahuté, la bonne observation des règles de gestion que nous nous sommes nous-mêmes fixés en début de mandat demeure une ardente obligation pour préserver à la fois notre capacité d'investissement aujourd'hui et demain et la stabilité fiscale